בית מדרש רב פעלים ע"ש מרן הרב יוסף חיים זי"ע בראשות כב' מו"ר הרב אורי סבן שליט"א

© מתורגם מלשון הקודש ללע"ז ע"י ר' חיים טויל נתניה





הגיליון התורני אורי וישעי

כניסת שבת: 16:20
יציאת השבת: 17:10 לדעת ר"ת: 17:43

עטרת פז- מאמר עורך
LA COURONNE D'OR – EDITORIAL

Notre Paracha commence par le récit du départ de **Yaakov Avinou** du pays de Canaan : Yaakov quitta Béer Sheva et se dirigea vers 'Haran. » (Gen. 28, 10). Sur ce verset, Rachi rapporte les paroles de nos Sages et pose la question suivante : Pourquoi la Torah a-t-elle jugé nécessaire de mentionner expressément le départ de Yaakov de Béer Sheva ? Rachi répond : **Cela nous enseigne que la présence d'un juste dans un endroit laisse son empreinte. Tant que le Tsadik se trouve dans la ville, il en constitue l'éclat, la gloire et la splendeur. Lorsqu'il la quitte, son éclat disparaît, sa gloire s'en va et sa splendeur s'éteint.**
Depuis des générations, les commentateurs de la Torah et les maîtres du Moussar se sont interrogés sur cet enseignement : effectivement, nos saints Patriarches, Avraham et Yitzhak, eux aussi, se sont déplacés et ont voyagé d'un endroit à un autre. Avraham Avinou quitta Our Kasdim et 'Haran, descendit en Égypte puis en remonta, et parcourut différentes régions du pays de Canaan ; de même, Its'hak Avinou se déplaça d'un lieu à un autre, notamment de Guérar à Béer Sheva. Pourtant, la Torah n'a pas jugé nécessaire de souligner explicitement, à leur sujet, que leur départ avait entraîné **la disparition de l'éclat, de la gloire et de la splendeur** de l'endroit qu'ils quittaient, et seulement à propos de Yaakov Avinou cet enseignement si élevé apparaît expressément.
Nous pouvons expliquer cela à travers un principe remarquable qui mérite toute notre réflexion. Nos saints Patriarches, Avraham et Yitzhak, avaient reçu de D'... d'immenses richesses : de nombreux troupeaux, de l'argent, de l'or, des serviteurs, des servantes et une multitude de chameaux, comme il est écrit au sujet d'Avraham : **Avraham était très riche en troupeaux, en argent et en or** (Gen. 13, 2) et concernant Yitzhak : **Cet homme devint grand, et il alla en grandissant jusqu'à devenir extrêmement puissant** (Gen. 26, 13).
Par conséquent, lorsqu'Avraham ou Yitzhak quittaient une ville, leur départ était immédiatement perceptible. Toute la ville était en effervescence et ressentait aussitôt leur absence ; les immenses caravanes, les nombreuses richesses, les serviteurs et les servantes qui quittaient les lieux laissaient derrière eux un vide matériel considérable et n'importe qui, même la personne la plus simple, pouvait facilement constater leur départ et mesurer ce qui avait disparu de la ville.
Il en allait tout autrement de Yaakov Avinou, que la paix soit sur lui. La Torah le décrit comme un homme intègre, discret : **Un homme intègre, demeurant dans les tentes.** (**איש תם ישב אהלים**) (Gen. 25, 27), un homme dont toute l'existence était consacrée à l'étude de la Torah.
Lorsqu'il quitta Béer Sheva, il partit seul, sans caravane, sans serviteurs et sans l'imposant cortège de richesses, comme il le déclara lui-même plus tard : **Car c'est avec mon seul bâton que j'ai traversé ce Jourdain**. » (Gen. 32, 11). À priori, lorsqu'un homme de cette nature quitte une ville, son absence ne devrait absolument pas être remarquée, du moins selon les critères du monde matériel. Les habitants, absorbés par leurs occupations quotidiennes et les affaires de ce monde, n'auraient même pas dû s'apercevoir qu'un jeune homme discret, qui passait ses journées dans un coin du Beth Midrash, s'était levé et avait quitté les lieux.
C'est précisément ici que la Torah vient nous enseigner un principe éternel sur la grandeur du Tzadik et la puissance de la Torah : **La présence d'un Tzadik dans un endroit y laisse une empreinte !** et bien que Yaakov Avinou soit parti seul, sans richesse ni cortège, tous les habitants de la ville comprirent alors rétrospectivement que toute la vitalité, la gloire, l'éclat et la bénédiction dont leur ville avait bénéficié ne provenaient ni du commerce, ni de la richesse matérielle, ni de l'apparat extérieur des hommes fortunés, et tout cela existait uniquement par le mérite de la présence silencieuse et élevée de cet homme de Torah et de sainteté qui vivait parmi eux.
Puissions-nous, avec l'aide de D'..., avoir le mérite de nous attacher aux qualités et aux voies de Yaakov Avinou, et de bénéficier ainsi de l'éclat, de la gloire et de la splendeur, tant dans le domaine spirituel que dans le domaine matériel.

כתם פז - ביאורים על הפרשה
LA TACHE D'OR – COMMENTAIRES SUR LA PARACHA

Remercier D'... pour chaque bienfait

Elle dit D'... a effacé ma honte. Et elle lui donna le nom de Yossef. » (Gen. 30, 23-24)
Rachi rapporte, au nom du Midrash Aggada, il est écrit que tant qu'une femme n'a pas d'enfant, elle n'a personne à qui attribuer ses petites maladresses. Mais dès qu'elle a un fils, elle peut les lui attribuer. Ainsi, lorsque son mari lui demande : qui a cassé cet ustensile ? Elle peut répondre : c'est ton fils ! et lorsqu'il lui demande : qui a mangé ces
figues ? Elle répond également : c'est ton fils.
Le Gaon Rabbi 'Haïm Shmoulevitz, Zatsa¨l, soulève à ce sujet une grande difficulté : Est-ce donc uniquement pour une chose aussi insignifiante que Rahel, cette femme si juste, l'une de nos saintes Matriarches, avait besoin de mettre au monde Yossef Hatsadik, l'une des tribus de D'..., La réponse est que Rahel Iménou remerciait certainement D'... d'avoir eu le mérite de donner naissance à Yossef Hatsadik, l'une des tribus de D'... et sa reconnaissance envers D'... était si profonde qu'elle Le remerciait pour chaque détail, du plus grand au plus petit, et même pour un avantage aussi minime que celui de pouvoir attribuer à son enfant un ustensile cassé, elle n'oublia pas de remercier D'...

Melavé Malka (La quatrième séouda de Shabbat)

Il est écrit dans les livres saints que les trois repas du Shabbat correspondent aux trois Patriarches : le premier repas, celui du vendredi soir, correspond à Yitzhak Avinou ; le deuxième repas, celui du Shabbat midi, correspond à Avraham Avinou, et le troisième repas, la Séouda Shlishit, correspond à Yaakov Avinou ; et le repas de Melavé Malka, pris à la sortie du Shabbat, il correspond **au roi David**, que la paix soit sur lui. Pourquoi le roi David a-t-il mérité de devenir le quatrième pied du Trône de Gloire ? Lorsque David fuyait devant son fils Avshalom, Shim'i ben Guéra l'insulta et le maudit avec une extrême violence. Avichaï ben Tserouya voulut alors tuer Shim'i, mais David l'en empêcha et lui dit que D'... lui a dit de maudire et que tout ce qui lui arrivait provenait du Ciel. Grâce à cette acceptation de la volonté divine il a mérité de devenir le quatrième pied de la Merkava.
Généralement, lors des trois repas du Shabbat, les personnes s'installent à table d'une manière honorable et convenable, En revanche, lorsqu'arrive le repas de **Melavé Malka**, certaines personnes le négligent et pourtant, Marane écrit dans le Shoulh'an Aroukh (Ora'h 'Haïm, chapitre 300) : L'homme doit toujours dresser sa table à la sortie du Shabbat, même s'il n'a besoin de manger qu'un seul kazayit.
Nous trouvons également dans les Psaumes (39, 13) le verset suivant : **Car je suis un étranger auprès de Toi, un résident comme tous mes pères.** Les termes traduits par '' **Car je suis un étranger**'' (**כי גר**) ont la même valeur numérique que le terme traduit par ''pied'' (**רגל**), [233 - NdT] et le terme traduit par '' **je suis**'' (**אנכי**) a la même valeur numérique que le terme traduit par ''trône'' (**כסא**) [81 – NdT] et cela fait allusion au fait que le roi David se plaint qu'il est le **quatrième pied du trône** et pour quelle raison l'on ne s'installe pas à table pour ma séouda **comme tous mes pères** (**ככל אבותי**) comme pour toutes les autres séoudot du Shabbat qui sont reliées aux Patriarches.

מוקדש ומוקטר לע"נ הרה"ק ר' **עמוס כמוס גואטה** בן פורטונה זי"ע
לעילוי נשמת הגה"צ רבי **רחמים אליהו מאזוז** זצוק"ל

בית מדרש רב פעלים ע"ש מרן הרב יוסף חיים זי"ע בראשות כב' מו"ר הרב אורי סבן שליט"א

© מתורגם מלשון הקודש ללע"ז ע"י ר' חיים טויל נתניה



הליכות מלכי- שינה בבית הכנסת
LES PRECEPTES DES ROIS – LE SOMMEIL AU BET MIDRASH

Le traité Sanhedrin (71A) rapporte : Rabbi Zira dit : **tout celui qui s'endort au bet midrash sa Torah lui vient en lambeaux** comme le dit le verset des Proverbes (23,21) le goût du sommeil réduit à se couvrir de haillons. Rachi commente à ce sujet : un sommeil dont jouit quelqu'un le vêtira de haillons, pour nous dire que celui qui est hédoniste fini par être pauvre. Rabbi Menahem Haméïri écrit (Sanhedrin 70A) au sujet d'un Cohen qui vient exercer sa fonction au Temple en état d'ivresse est passible de mort par intervention divine et rajoute sur les lois du bet midrash que celui qui somnole au bet midrash, sa Torah lui vient en lambeaux, pour dire qu'il ne se souvient que partiellement de son étude.

Dans le traité Souccah (28A)il est écrit que Rabbi Eliezer et Rabbi Yohanan Ben Zakay **n'ont pas dormi au bet midrash ni un sommeil éphémère ni un sommeil profond.** Le traité Ta'anit (20B) rapporte que les disciples de Rabbi Ada Ben Ahava lui ont demandé la raison de sa longue vie et il leur a répondu… **je n'ai pas dormi au bet midrash ni un sommeil éphémère ni un sommeil profond.** Dans le traité Méguila (28A) les disciples de Rabbi Zira lui ont demandé la raison de sa longue vie… **et je n'ai pas dormi au bet midrash ni un sommeil profond ni un sommeil éphémère.**

Dans le traité Méguila du Yérushalmi il est dit : les synagogues et les batei midrash…. L'on n'y dort pas.

Dans le recueil Tana Debei Eliahu il est dit : il n'existe pas de mesure plus dure au monde **que celle de celui qui somnole dans les synagogues et les batei midrash.**

Rambam a écrit qu'il ne faut pas dormir dans les batei midrash. Et celui qui somnole au bet midrash, **sa sagesse lui vient en lambeaux ;** le roi Salomon a aussi dit dans sa sagesse le goût du sommeil réduit à se couvrir de haillons.

Cependant, dans le recueil Hagadot Menahem, il est écrit au nom du Ritzb''a (Rabbi Yitzhak Ben Avraham) qu'en tout ce qui concerne les besoins de la synagogue, il est permis de dormir dans la synagogue, et de là découle la permission de dormir dans la synagogue la veille de Kippour pour monter la garde.

Baal HaTourim écrit dans le Tour Yoré Déa : l'on de dort pas au bet midrash et celui qui y somnole sa sagesse lui vient en lambeaux ; le roi Salomon a aussi dit dans sa sagesse le goût du sommeil réduit à se couvrir de haillons etc…

Toutefois le Shoulh'an Aroukh cite dans deux endroits différents des règles apparemment opposées : dans le Tour Ora'h Haim (151,3) il est écrit qu'il est interdit de dormir dans la synagogue ne serait-ce qu'un sommeil éphémère, mais dans le bet midrash, c'est permis. Mais dans le Tour Yoré Déa (246, 16) il est écrit qu'il est interdit de dormir dans le bet midrash, et que celui qui somnole dans le bet midrash sa sagesse lui vient en lambeaux et le goût du sommeil réduit à se couvrir de haillons – fin de citation. Apriori il est possible de dire que le Tour Yoré Déa a permis un sommeil éphémère dans le bet midrash et dans le Tour Ora'h Haim il a strictement interdit de dormir dans le bet midrash, et nous devons analyser la notion de sommeil éphémère.

Le Rav Shabtay Hacohen (HaSh''kh) s'est penché sur la question et a prescrit que dormir pour de bon est interdit, mais un sommeil éphémère est permis selon la loi, mais il n'est interdit que par mesure d'orthodoxie (hassidout). C'est pourquoi dans le Tour Ora'h Haim **le sommeil éphémère est autorisé**, mais dans le Tour Yoré Déa il est interdit par mesure de hassidout, en donnant le prétexte que sa sagesse lui vient en lambeaux.

Le Shoulh'an Aroukh (151,6) il est écrit qu'il est interdit de dormir dans la synagogue même un sommeil éphémère, mais dans le bet midrash il est autorisé pour ceux qui y étudient. Il est aussi écrit Yoré Déa (246, 33) que l'on ne dort pas au Bet Midrash à l'heure du cours ou de l'étude, et celui qui somnole au Bet Midrash à ces moments sa Torah lui vient en lambeaux.

Le Kaf HaHaim a écrit en se basant sur une réponse du Rav Shlomo Ben Shimon (Harashba''sh) les Talmidei Hakhamim peuvent dormir dans les synagogues et dans les batei midrash, et a rapporté d'autres citations pour étayer cela, en donnant comme prétexte que cette permission est accordée à ceux qui y étudient de façon permanente dans le but d'éviter les pertes de temps d'étude.

Conclusion : **celui qui étudie dans un bet midrash est autorisé à y dormir, pour récupérer des forces et pour éviter de perdre du temps d'étude.**

קומי אורי- סיפור לשבת קודש
KOUMI OURI - HISTOIRE POUR SHABBAT

Il y a environ quarante ans, à une heure avancée de la nuit, le réfectoire de la Yeshiva **Knesset 'Hizkyahou**, à Kfar 'Hassidim, était déjà fermé à double tour. À l'intérieur se trouvait un seul étudiant, occupé à disposer tranquillement les tables en prévision du petit-déjeuner du lendemain.

Le personnel de cuisine étant composé de femmes âgées et de veuves habitant la localité, la direction de la Yeshiva ne souhaitait pas leur imposer de travailler tard le soir ou très tôt le matin. Cette tâche avait donc été confiée à l'un des étudiants, qui recevait en échange une rémunération symbolique ainsi que l'un des biens les plus précieux de l'établissement : la clé du réfectoire.

Une condition très stricte lui avait été imposée : **il ne devait permettre à aucun autre étudiant de circuler dans les lieux. Parallèlement, un second étudiant avait été désigné comme responsable des vérifications. Lui aussi possédait une clé, mais sa mission consistait uniquement à contrôler de temps à autre que tout était en ordre et propre**.

La gestion de la cuisine et du réfectoire constituait l'œuvre de toute une vie pour celle que l'on appelait ''la Rabbanite'', Madame 'Hanna, de mémoire bénie, la fille du fondateur de la Yeshiva, le Gaon Rabbi 'Haïm Yaakov Michkovsky, Zatsa¨l, et avait été l'épouse des Roché Yeshiva, le Gaon Rabbi Na'houm Shimonovitz, Zatsa¨l, puis le Gaon Rabbi Sim'ha David Zissel Vachvtsik, Zatsa¨l. La Rabbanite, devenue veuve et n'ayant pas eu d'enfants, consacrait tout son cœur et toute son énergie à cet établissement. Elle était connue pour son extrême minutie, son respect rigoureux des règles et sa ferme opposition à toute infraction.

Cette nuit-là, la Rabbanite sentit une forte odeur de friture accompagnée de fumée provenant de la cuisine. **Des traces de fumée dans la nuit,** elle se précipita pour effectuer une inspection surprise et elle découvrit alors que quelqu'un avait cuisiné dans les lieux.

Elle convoqua immédiatement l'étudiant chargé des vérifications. Celui-ci savait parfaitement ce qui s'était passé, mais il n'en était aucunement responsable

Lorsque l'étudiant refusa de collaborer à son « enquête », la Rabbanite lui déclara d'un ton catégorique : **Je vais renvoyer de la Yeshiva le garçon qui a fait cette friture ! qui était-ce ?**

L'étudiant lui répondit avec assurance : **Je sais qui c'est, mais révéler son identité serait du Lachon Hara !** Vous

n'obtiendrez aucune information de ma part. Je crains énormément de transgresser cet interdit.

La Rabbanite essaya par tous les moyens de le faire parler, mais elle comprit finalement qu'elle n'y parviendrait pas. Elle renonça donc et déclara **: Dans ce cas, monte voir le Mashguiah. C'est lui qui tranchera la question. Quelle que soit sa décision, ce sera la Halakha, et je ne me permettrai absolument pas d'intervenir.**

Le lendemain matin, immédiatement après la prière de Shaharit, l'étudiant se présenta devant le célèbre Mashguiah, le Gaon et Tzadik Rabbi Dov Yaffé, Zatsa¨l, et demanda à lui parler d'une affaire urgente.

Fait inhabituel, le Mashguiah lui proposa d'entrer dans la salle voisine réservée aux Rabbanim, afin de discuter de la question en toute discrétion. Il invita le jeune homme à s'asseoir et écouta avec une grande attention le récit de sa confrontation avec la Rabbanite, et l'étudiant lui exposa alors sa question halakhique : Devait-il révéler le nom de celui qui avait cuisiné, pour lui éviter la punition prévue pour être entré sans autorisation dans la cuisine ? Ou bien s'agissait-il véritablement d'un interdit de Lachon Hara ?

À ces mots, Rabbi Dov Yaffé se mit à marcher de long en large dans la pièce. Il se tordait les mains, profondément concentré. Son visage était animé d'une intense émotion, et tout son être semblait plongé dans des pensées élevées. L'étudiant le regardait avec étonnement. Il ne comprenait pas pourquoi une question apparemment aussi simple provoquait une telle agitation intérieure chez le Mashguiah, comme si le destin du monde entier en dépendait.

Soudain, le Mashguiah s'arrêta net. Il se tourna vers le jeune homme et lui dit avec douceur : **Oui… Il peut arriver qu'un étudiant qui a perdu sa maman ressente, plus que les autres, le besoin de manger un plat chaud. C'est peut-être pour cela qu'il est entré dans la cuisine pour se préparer une omelette, comme sa mère avait l'habitude de lui en faire lorsqu'il était enfant…**

J'en ai été saisi de frissons dans tout le corps, raconta plus tard l'étudiant. J'ai naturellement remercié le Mashguiah et, comprenant le sens de sa réponse, je lui ai exprimé ma reconnaissance. J'ai aussitôt transmis sa réponse à la Rabbanite, qui attendait de connaître sa décision.

Puis je suis retourné dans ma chambre, littéralement tremblant. Je venais d'assister, de mes propres yeux, à une manifestation évidente de Roua 'h Hakodesh, d'inspiration divine, au sein du Beth Ha midrash ! Car <u>moi seul</u> savais qui était cet étudiant remarquable. Et moi seul connaissais ce secret profondément enfoui, que personne d'autre dans la Yeshiva ne connaissait - ce jeune homme avait effectivement perdu sa mère quelques années auparavant.

לע"נ מרת **אושרית ברדה** ז"ל בת ירדנה שתחי'

הערות או הארות ניתן לשגר לעורך אלון ארביב ס"ט לדוא"ל 4136465@gmail.com